

Province de Québec

Municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE
MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

Le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Paix, lors de la session extraordinaire du conseil tenue le 10 juin 2024, a adopté le règlement numéro 24-1053 – Fixant les taux et les tarifs pour l'année et abrogeant et remplaçant le règlement 24-1046.

Quiconque peut prendre connaissance du susdit règlement au bureau de la municipalité pendant les heures normales de bureau ou sur le site WEB de la municipalité.

DONNÉ à NOTRE-DAME-DE-LA-PAIX ce 11^e jour de juin deux mille vingt-quatre.

(signé) *Cathy Viens*

Cathy Viens

Directrice générale, greffière-trésorière



CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Cathy Viens, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil, le 11 juin 2024, entre 9 heures et 17 heures.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce mardi 11 juin 2024.

(signé) *Cathy Viens*

Cathy Viens

Directrice générale, greffière-trésorière

Province de Québec

Municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE
MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

Le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Paix, lors de la session extraordinaire du conseil tenue le 10 juin 2024, a adopté le règlement numéro 24-1053 – Fixant les taux et les tarifs pour l'année et abrogeant et remplaçant le règlement 24-1046.

Quiconque peut prendre connaissance du susdit règlement au bureau de la municipalité pendant les heures normales de bureau ou sur le site WEB de la municipalité.

DONNÉ à NOTRE-DAME-DE-LA-PAIX ce 11^e jour de juin deux mille vingt-quatre.

(signé) *Cathy Viens*

Cathy Viens

Directrice générale, greffière-trésorière



CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Cathy Viens, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil, le 11 juin 2024, entre 9 heures et 17 heures.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce mardi 11 juin 2024.

(signé) *Cathy Viens*

Cathy Viens

Directrice générale, greffière-trésorière

Province de Québec

Municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE
MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

Le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Paix, lors de la session extraordinaire du conseil tenue le 10 juin 2024, a adopté le règlement numéro 24-1053 – Fixant les taux et les tarifs pour l'année et abrogeant et remplaçant le règlement 24-1046.

Quiconque peut prendre connaissance du susdit règlement au bureau de la municipalité pendant les heures normales de bureau ou sur le site WEB de la municipalité.

DONNÉ à NOTRE-DAME-DE-LA-PAIX ce 11^e jour de juin deux mille vingt-quatre.

(signé) *Cathy Viens*

Cathy Viens

Directrice générale, greffière-trésorière



CERTIFICAT DE PUBLICATION

NOTRE-DAME-DE-LA-PAIX

Je soussignée, Cathy Viens, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil, le 11 juin 2024, entre 9 heures et 17 heures.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce mardi 11 juin 2024.

(signé) *Cathy Viens*

Cathy Viens

Directrice générale, greffière-trésorière